

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015.

La séance débute à 20 heures 31 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2015

Présents : Patricia ALTHERR, Valérie BURINE, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW.

Absents ayant donné procuration : Jean-Pierre SZWED donne procuration à Valérie BURINE, Michel PETER donne procuration à Brigitte FLEURY, Fabien BELOTTI donne procuration à Frédéric PERICARD.

Secrétaire de séance : David PERAY.

Invitée : Charlotte BREUILH

David PERAY accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2015.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission finances (Brigitte FLEURY pour Michel PETER)

☛ Brigitte FLEURY présente le bilan des trois projets de constructions : salle animation, bibliothèque, cantine-garderie à l'aide de tableaux distribués à l'ensemble des membres présents. Pour celui de la bibliothèque, le budget initial était de 411 000€ répartis entre mairie 363 000€ et le Conseil Général avec 47 700€ de subvention. Donc, on est relativement dans les clous, contrairement à ce qui a pu être dit. Le coût total de 427 000€ avec un surplus de 19 000€, correspond à environ 5% du budget initial. Pour celui de la cantine-garderie, le budget initial était de 241 000€. Le coût total de 251 000€ avec un surplus de 11 000€ correspond aussi à 5% du budget initial. Pour 2 118 000€ plus différents frais, pour le moment, la commune est « dans les clous ». Cependant, on est toujours dans l'attente de la prise en charge des aléas suite aux problèmes d'étanchéité par l'assurance dommage ouvrage.

Elle rappelle que les commissions municipales ainsi que les associations doivent déposer dès que possible leur budget pour l'année 2016 car la commission finances doit commencer à travailler sur le budget.

Elle ajoute qu'il faudra discuter de la réfection de l'ancienne salle des fêtes car la commune n'a pas beaucoup de budget.

Christian JOLIE félicite Brigitte FLEURY pour le rapport de la commission rédigé par Michel PETER. Il pense à un exemple pour le rapport à lire en Conseil municipal. Il a remarqué que la ligne budgétaire du feu d'artifice annonçait une somme de 5 500€ or il était prévu 3 500€ maximum. Patricia ALTHERR confirme que le feu n'a pas coûté plus de 3 500€. Claude CHAPPUIS dit qu'il regardera en quoi consistent ces sommes.

Commission travaux, environnement, sécurité et voirie (Claude CHAPPUIS)

☛ Markosol a fini le travail sur la commune ; l'entreprise doit repasser à certains endroits.

Comme cela avait été prévu en commission, les places de parking devant l'Auberge sont en train d'être modifiées.

Il rend deux places de parking à Mme MOTTIER pour les locataires de ses appartements. Les places sont effacées et la propriétaire installera des portiques. La place handicapés a été installée en face. Claude CHAPPUIS trouve inadmissible cette situation. Dans le cadre du projet de cette auberge cela aurait dû être géré convenablement par l'ancien mandat. Dans cette cour, il y avait un pourcentage appartenant aux MOTTIER qui n'avait jamais été restitué. C'est la commune qui a payé le goudronnage de ces places pour rien... Frédéric PERICARD répond que c'était compliqué car il s'agit d'un terrain flottant. Valérie BURINE explique qu'en effet l'acte notarié était très spécial. Claude CHAPPUIS confirme qu'il s'agit d'un terrain non borné de 60 m² donc on ne sait pas où. Valérie BURINE précise qu'en face il s'agit de domaine public, on ne pouvait pas donner des places à Mme MOTTIER, il s'agit d'une procédure lourde avec acte notarié. Nous aurions créé un précédent et cela n'était pas possible. Denis RAQUIN demande où se gare le boulanger ? Claude CHAPPUIS répond en face.

Les élus débattent sur l'occupation de cette place.

Frédéric PERICARD demande ce qu'il en est du passage piéton devant l'auberge ? Claude CHAPPUIS répond que c'est une route départementale, c'est donc au Conseil départemental de s'en occuper. Brigitte FLEURY demande ce qu'il en est du respect des lois sur l'accessibilité ? Claude CHAPPUIS indique que le signallement de la place handicapés a bien été effectué. Maintenant, c'est le passage piétons qu'il faudra adapter. Frédéric PERICARD propose de demander aux agents techniques de s'en occuper. Claude CHAPPUIS affirme qu'il s'agit d'une zone de prévoyance, on ne peut pas faire ce que l'on veut.

Claude CHAPPUIS informe que la signalétique devra être changée à plusieurs endroits, il se renseigne aussi sur les arrêts de bus, il s'est déjà rapproché des TPG. A ce sujet, il faudra dorénavant communiquer avec eux lorsqu'il y a des travaux sur la commune pour la déviation de la navette.

Demain soir, une réunion est prévue concernant Mucelle, c'est Frédéric PERICARD qui a pris les choses en main. Ce dernier confirme qu'il y a eu une réunion sur le terrain, ils ont commencé à évoquer les travaux du projet avec Archigraf. Deux terrains ne nous appartenant pas sont réservés. Il va falloir négocier avec les propriétaires. Claude CHAPPUIS a pris rendez-vous cette semaine avec l'un d'eux. L'objectif est de créer des parkings et un trottoir. Cela va être compliqué s'ils refusent. On passerait de 6 places de parking à 2. Claude CHAPPUIS informe qu'Archigraf sera là jeudi soir.

Commission bâtiments (David PERAY)

☞ Salle d'animation : on a toujours des soucis de ventilation et d'alimentation électrique. Il y a eu une fuite sur une grande partie du toit, mais elle est réparée. La commission a demandé un devis complémentaire pour les rideaux en fond de scène et le contour. Le point a été fait sur le mobilier, on va passer la commande prochainement. La commission de sécurité passe le vendredi 16 octobre. L'installation de la sono est prévue courant novembre.

Christian JOLIE demande si la commune a eu une réponse concernant la prise en charge de l'assurance dommage ouvrage après le rendez-vous qui a déjà eu lieu le 28 juillet dernier? David PERAY répond que non, il ne sait pas quand on aura une réponse, il tiendra le Conseil municipal au courant.

☞ Cantine garderie : les entreprises sont intervenues mercredi 30 pour finir. Il reste l'extérieur à voir avec la commission voirie.

☞ Halle : on doit réaliser la paroi pour protéger la cuve qui est à l'intérieur du bâtiment.

☞ Auberge : des flexibles de la pompe à chaleur ont été détériorés. Une entreprise va venir les remplacer. Un courrier va être fait concernant les contrats d'entretien.

☞ Accessibilité de tous nos bâtiments : des courriers ont été envoyés à la préfecture pour expliquer l'ordre des travaux afin de rendre accessibles tous nos bâtiments aux handicapés.

☞ Appartement en dessus de l'école : l'appartement a été visité pour constater les travaux à faire et réfléchir aux modifications à réaliser et les devis suivront.

Commission personnel (Claude CHAPPUIS)

☞ L'ensemble des évaluations du personnel ont été effectuées.

Jonathan CHARVET a fait une formation déneigement de deux jours, très utile. Il a appris beaucoup de choses qu'il transmet à ses collègues, peu motivés pour déneiger. Les astreintes vont être organisées comme l'an passé. Charlotte BREUILH informe les élus sur le droit du travail lié aux astreintes.

Claude CHAPPUIS dit qu'il va falloir définir ce que l'on souhaite concernant les illuminations de Noël. Patricia ALTHERR informe qu'elle a demandé aux agents techniques de réserver la nacelle pour début décembre. Ils ont besoin d'achat pour réparer les illuminations en panne.

Denis RAQUIN demande à changer l'horaire de la commission du personnel car il ne peut pas être présent à 17h00, c'est trop tôt. Patricia ALTHERR répond qu'elle pourra lui faire un compte-rendu oral de la commission. Claude CHAPPUIS dit qu'il est dans un contexte où il essaie d'arranger tout le monde et parfois les gens ne sont même pas présents aux réunions. Nous ferons au mieux.

Commission urbanisme (Claude CHAPPUIS) :

☞ La commission s'est réunie le 22 septembre 2015 :

	Nature des travaux / Divers	Travaux + Décisions
Permis de construire et d'aménager		
PC00107814B0015 M01 MALHERBE	107 Chemin sous l'Eglise	Modification de la teinte des tuiles : anthracite Remplacement des panneaux fundermax décor bois par des panneaux fundermax unie 0733 ou 0851 (à choisir) Ajout de panneaux fundermax entre ouvertures sur façade sud-est Modification des ouvertures. Demander la teinte 0651
Déclaration Préalable		
DP00107815B0039 MATHON	121 Route de DARDAGNY Zone A et UBa	Construction d'une piscine en zone UBa (limite de l'agricole) + local technique Attente avis CCPG AVIS FAVORABLE
DP00107815B0040 LEVRIER	54 Route de Dardagny	Réalisation d'une clôture AVIS FAVORABLE
DP00107815B0041 MEDA	42 Rue du Château	Agrandissement velux Agrandissement fenêtre Réalisation d'une clôture avec muret de 50 cms + panneaux démontables de 1.80m AVIS FAVORABLE

DP00107815B0042 DELAHAYE	568 Rue de la Mairie	Installation d'un velux AVIS FAVORABLE
-----------------------------	----------------------	---

Plusieurs élus demandent si M. DELAHAYE refait aussi sa toiture ? Charlotte BREUILH répond que sa demande ne porte que sur un velux. Claude CHAPPUIS va le contacter.

Mme GLASS a créé une carrière sans demander l'autorisation, la commune va la joindre.

Concernant les Vignes du Léman (nouveau projet sur l'ancien restaurant l'Ecureuil), la commission attend l'avis du SDIS.

Commission communication (Denis RAQUIN)

☞ La réunion d'accueil des nouveaux arrivants s'est très bien passée. Il remercie les 8 élus qui étaient présents. L'an passé, il y avait seulement 10 personnes, cette année 16 familles se sont déplacées soit 32 personnes, c'est encourageant. Emmanuelle JAN demande si l'an passé, il y a eu le même nombre d'invitations ? Denis RAQUIN répond qu'il y en avait eu un peu moins. Denis RAQUIN remercie Patricia ALTHERR, Sophie COLLET et Michel PETER pour leur aide sur la brochure même s'il y avait une correction. La brochure d'accueil est difficile à reprendre sur Publisher. Sophie COLLET répond qu'ils vont faire quelque chose de bien sur Word. L'idée est de faire un fichier source simple et transmissible. Sandrine SHAW ne comprend pas, elle explique que pour ce genre de mise en place il est plus facile et plus esthétique d'utiliser Publisher. Le résultat ne sera pas le même. Denis RAQUIN ajoute qu'ils ont un an pour travailler pour la prochaine édition de 2016. Denis RAQUIN propose de revoir aussi le mot du maire dans la brochure.

☞ Le site internet est mis entre parenthèse, il était présomptueux de penser qu'il serait en ligne pour octobre. Avec l'aide de Michel PETER et Patricia ALTHERR, le travail avance progressivement. Une formation WordPress est prévue un samedi dans les locaux de la CCPG à Gex.

☞ Petit Challaisien : la date limite pour l'envoi des prochains articles est le 16 octobre 2015. Le comité de lecture a lieu le mercredi suivant. Sophie COLLET explique que le rythme de travail se met en place. Elle fait des tests. Elle rappelle qu'elle est très à cheval sur cette date limite. Elle remercie Michel PETER et Patricia ALTHERR pour le mot de l'écu. Denis RAQUIN ajoute qu'il serait bien que d'ici la fin du mandat, chaque élu ait rédigé un ou deux mot(s) de l'écu. Christian JOLIE demande s'il a le droit d'en rédiger un ? Claude CHAPPUIS lui répond que bien entendu, il est aussi élu.

☞ Prochaine commission : mardi 27 octobre à 20 h 30

Commission association (Claude CHAPPUIS pour Fabien BELOTTI)

☞ La commission s'est réunie en prévision des assemblées générales.

☞ Elle a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'USC. Cette question est à l'ordre du jour des délibérations. Il leur a rappelé que la demande devait se faire en amont de la Vogue et pas après lorsque la commune est devant le fait accompli. Cette demande est une habitude prise par les associations lors des précédents mandats. Sandrine SHAW dit que cette demande devrait figurer dans la demande initiale. Christian JOLIE rappelle qu'avant ces sommes étaient octroyées d'office aux gestionnaires de la Vogue. Valérie BURINE dit que cette année, cela a été envoyé comme un dû ; heureusement cela avait été budgétisé par la commission. Christian JOLIE ajoute que ce n'est pas aussi clair que les années précédentes. Valérie BURINE ajoute que la facture reçue était très limite et pas valable, la commission a demandé à l'USC une facture de boissons. Christian JOLIE confirme que les subventions ont toujours été versées en échange de justificatifs et de factures. Frédéric PERICARD demande quand a lieu l'AG de l'Intersociété ? Claude CHAPPUIS répond qu'elle a lieu la semaine prochaine.

Commission éducation (Patricia ALTHERR)

☞ La rentrée s'est bien passée, il y a actuellement 139 enfants.

Les NAP se sont mises en route avec la même équipe et 75 enfants. Les activités pour la première période sont : scrapbooking avec Aurélie (10 enfants), art plastique avec Evelyne, Régine et Valérie (26 enfants), jeux collectifs avec Patricia (12 enfants).

Pour la maternelle (28 enfants), ce trimestre, l'adaptation à l'école est privilégiée avec des activités manuelles (Eric et Marielle) et de la musique (Françoise).

Nous avons régulièrement des réunions les lundis pour des bilans de la semaine précédente.

Le PEDT a été élaboré et va prochainement être voté (conseil du 5 octobre). Une prochaine réunion avec tous les acteurs de ce PEDT a été fixée afin de faire un bilan sur la période écoulée et préparer la prochaine session (fin des vacances d'octobre jusqu'aux vacances de Noël).

Certains comportements d'élève laissent à désirer, des mots sont collés dans les cahiers ou nous nous adressons directement aux parents mais si cela continue, il faudra passer à la phase supérieure : rencontre avec les parents et ensuite l'exclusion ?

☞ Avec la nouvelle cantine/garderie, nous avons dû acheter du matériel : vaisselle, verres, serviettes papier, patères, chasubles, divers couverts, gants jetables, pots à eau, coupe pain, tableau mural, bacs pour le four, le tout non budgété et une cuisinière à l'école (budgétée). Tout ce matériel auparavant était fourni par la maison de retraite.

Lors de la réunion, nous avons décidé d'acheter des nappes cirées pour les tables prises à la salle des fêtes. Des embouts ont été remis aux tables et chaises afin de ne pas laisser de traces sur le carrelage.

☞ Les inscriptions cantine/garderie se font maintenant sur le logiciel acheté par la mairie. Tous les parents ne l'utilisent pas encore et donc Evelyne va leur renvoyer un message. Il est très important que les changements d'inscription parviennent

à Evelyne le jeudi soir avant 18h30 pour la semaine suivante que ce soit pour la cantine comme pour la garderie. Elle doit ensuite impérativement commander les repas le vendredi matin avant 9heures, cela a déjà été dit la dernière fois mais.... Certains jours nous avons 70 enfants mangeant à la cantine. Suite à une réunion, il a été décidé d'amener les primaires à midi, ce qui permettait aux petits de manger dans le calme. Régine nettoie jusqu'à 14h30 le local et ensuite après la garderie.

L'entrée du local se fait par la cour de l'école primaire et le portail le matin est fermé à 8h10. Le soir, la directrice ferme toutes les portes car elle trouvait des parents dans l'école, seule la porte de la maternelle reste ouverte pour les leçons de danse le vendredi soir, reste le problème des parents attendant leur enfants à la sortie du cours de danse et qui occupent les jeux extérieurs de la maternelles avec leurs enfants.

☛ Demande de la directrice : décoration d'un mur du nouveau local avec le thème des fruits et légumes en art plastique. Nous ne désirons pas mettre des clous, vis et punaises à tout va. Nous avons donc opté pour un système : placer tout le long du mur soit des panneaux de liège soit deux barres de bois tendre, l'une sous l'autre afin de punaiser les Œuvres d'Art.

☛ Jours de décharge de la directrice cette année : le lundi

Vendredi 16 octobre: semaine du goût, les enfants investissent la cantine avec leurs enseignants pour un petit déjeuner.

Prochaines élections représentants parents d'élèves : 9 octobre 2015

Dates des prochains conseils d'école : 17 novembre, 15 mars, 14 juin

Un inventaire des clés actuellement à l'école a été fait et les fiches de la mairie ont été remises à jour.

La prochaine commission aura lieu le 14 octobre à 20h30.

Brigitte FLEURY demande quel est le retour sur les repas ? Patricia ALTHERR répond que c'est bon, les enfants sont contents dans l'ensemble, il y a peu de déchets. Christian JOLIE demande comment cela fonctionne pour le pain ? Patricia ALTHERR répond qu'il est livré par le boulanger puis découpé avec une machine par Régine CHARVET.

Frédéric PERICARD demande si l'on va parler du courriel d'un parent qui a été reçu ce jour ? Claude CHAPPUIS répond que non, c'est tout d'abord à la commission éducation d'en discuter.

Commission affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

☛ Stéphanie LOVENJAK fait le compte-rendu de la sortie des anciens.

Il y a eu quelques absents de dernière minute, nous sommes finalement partis avec 47 personnes.

Ils ont pris le petit déjeuner et visité une cuivrierie. Ils ont ensuite dégusté du vin de Savoie à Chanaz et mangé dans une ambiance conviviale. Ils ont ensuite effectué une croisière en bateau dans le Canal de Savière près du lac du Bourget. A la fin de la journée, ils ont visité la brulerie de Chanaz avec torréfaction de café et visite d'une chocolaterie.

Les transports GAL ont assuré, le chauffeur était très bien à la fois discret et là pour mettre de l'ambiance. Il y a aussi eu de bons intervenants sur le bateau électrique afin que personne ne s'endorme.

Stéphanie LOVENJAK remarque que c'était une agréable journée avec un groupe de personnes âgées dynamiques. Claude CHAPPUIS confirme que tout s'est bien passé.

Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)

☛ Denis RAQUIN parle du projet de territoire et fait circuler les documents le présentant. Il s'agit d'une étude d'actions à mettre en place dans des domaines très variés jusqu'en 2030 à l'aide d'un cabinet spécialisé qui a participé au travail lors de 3 séminaires avec les élus municipaux des 27 communes du Pays de Gex. L'objectif est de rendre le pays de Gex plus international, harmonieux, actif/attractif, accessible, innovant, performant et audacieux. Il fera un ~~milleur~~ compte-rendu lors d'un prochain conseil municipal.

A ce sujet aura lieu le 15 octobre, une réunion des maires suivi d'un vote le 30 octobre en Conseil Communautaire.

Claude CHAPPUIS rappelle qu'il y avait eu un premier séminaire en février juste après les élections municipales, un second en juin et un troisième et dernier le 29 septembre.

Claude CHAPPUIS pense que c'est une bible irréalisable avec un budget exponentiel dont il connaîtra précisément les coûts prochainement. Il trouve choquant que notre président annonce de créer des zones de parking pour aider les Suisses...quelle ambition ! C'est très orienté. Ils pensent peu au pôle économique du Sud Gessien. Tout va au triangle d'or de la ZAC de Ferney.

Il est aussi question de créer une route pour rejoindre Divonne mais ce projet est bloqué par les communes de Prévessin et Chevry.

Il y a aussi des débats sur la réhabilitation de la voie de chemin de fer.

☛ L'Etat délègue la compétence tourisme aux communautés de communes, cela engendre de nombreuses réflexions. Cela risque d'impacter le budget des collectivités.

Les élus débattent de la question des taxes de séjour.

☛ Christian JOLIE demande où en est la question de la redevance incitative ?

Claude CHAPPUIS explique que tout va être revu. Les élus n'ont encore rien sur le papier, il souhaite avoir plus d'informations avant d'en informer le Conseil municipal. Les élus débattent sur la redevance incitative et la possible mise en place de containers semi-enterrés. Péron est la commune pilote de ce projet.

Délibérations

Délibération 79-2015

Objet : Déconsignation du prix d'achat des Anges de l'Eternel.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°33-2015.

La Caisse des dépôts et consignations demande à ce que soit précisé dans la délibération le nom du bénéficiaire et le motif du reversement au profit de la collectivité.

La commune de Challex a souhaité exercer son droit de préemption sur le dossier les Anges de l'Eternel en 2004. Pour cela, elle a consigné le 10 mars 2004 une somme de 178 365.35€ à l'appui de la délibération n°51-2003 du Conseil Municipal.

Cette somme avait été placée dans l'attente de l'issue du jugement de cette affaire. Cette affaire est aujourd'hui close, le jugement rendu a eu une issue défavorable pour la commune.

Cette somme a aujourd'hui produit 15 250,24€ d'intérêts.

Le bénéficiaire de ces sommes serait la commune de Challex au motif de faire rentrer cette somme pour financer les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune, ceci afin de pallier la baisse des dotations de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 voix contre, 14 voix pour) :

DEMANDE que la somme de 178 365.35 € ainsi que les intérêts qui y sont liés soient déconsignés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation et versés à la Commune de Challex.

CHARGE Monsieur le Maire de faire appliquer cette demande.

Débat : Frédéric PERICARD demande à Christian JOLIE pourquoi il est contre ? Christian JOLIE répond que cette somme était consignée et générerait un peu d'intérêts, autant laisser cette somme placée si nous n'en avons pas tout de suite l'utilité.

Délibération 80-2015

Objet : Décision budgétaire modificative n°5

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Une décision budgétaire modificative est nécessaire afin de rééquilibrer le budget 2015 en section investissement.

Tout d'abord, concernant l'extension de l'école et la création d'une cantine-garderie, il s'agit de transférer les sommes de l'opération non individualisée 000 à l'opération 373 (extension école) d'un montant de 11 797,80€. Ceci afin de bien pouvoir contrôler les dépenses précises relatives à une opération précise.

Même chose pour la bibliothèque avec le transfert de 715,20€ du 000 à l'opération 332.

Même chose pour la salle d'animation avec le transfert de 48 340,70€ du 000 à l'opération 364. Cette somme comprend le paiement de Joseph, la sono Tam-Tam, l'installation de SPIE, les frigos et les verres ainsi que le budget prévu pour les tables et les chaises.

Concernant la salle d'animation, il s'agit aussi de prendre 21 974,19€ en dépenses imprévues d'investissement afin d'équilibrer les honoraires de la SEMCODA.

Concernant le chapitre 041, il s'agit d'une simple écriture comptable d'un montant de 73 886,39€.

Enfin, la cession de l'épareuse doit être inscrite au budget, les chapitres 024 et 020 sont concernés.

Section investissement :

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Extension Ecole			
2188 -000	autres immobilisations corporelles	-11 797,80	
2188-373	autres immobilisations corporelles op extension école	11 797,80	
bibliothèque			
2135-000	installations générales, agencements, aménagement des constructions	-715,20	
2135-332	installations générales, agencements, aménagement des constructions	715,20	
SDF			

2188-000	autres immobilisations corporelles	-48 340,70	
2188-364	autres immobilisations corporelles op SDF	48 340,70	
020	Dépenses imprévues	-21 974,19	
2313 - 364	construction honoraires Semcoda op SDF	21 974,19	
2313-041	Construction appel de fond Semcoda op SDF	73 886,39	
238-041	avances versées SDF		73 886,39
Cession Epareuse			
024	Produit de cessions d'immobilisations		3 000,00
020	Dépenses imprévues	3 000,00	
		76 886,39	76 886,39

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Délibération 81-2015

Objet : Validation de l'AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée).

Vu l'avis favorable du Maire et de la commission bâtiment,
Vu le projet stratégique présenté en annexe,

La commune de Challex, au même titre que l'ensemble des propriétaires d'ERP de France devait déposer avant le 27 septembre 2015 un Agenda d'accessibilité programmée.

Monsieur le Maire a effectué des attestations d'accessibilité pour les bâtiments suivants : Auberge, Cantine-Garderie, Bibliothèque, Salle animation, Halle et bâtiment sportif et église.

Un AD'AP devait être déposé pour les bâtiments suivants : école, mairie, ancienne salle des fêtes et maison des sociétés.

Cet agenda se compose d'un texte présentant le projet stratégique de mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations qui décrit :

- les orientations et les priorités, notamment géographiques, techniques ou de l'ensemble de ces établissements et installations, ainsi que les raisons de ces choix.
- les éventuelles mesures de mutualisation ou de substitution proposées pendant la durée de l'Agenda
- le coût de la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments et installations.
- Un tableau reprenant un calendrier présentant et la fin prévisionnels des actions de mise en accessibilité de chaque établissement ou installation de l'agenda sur chacun des périodes et sur chacune des années de la première période, en y précisant le département d'implantation.

L'Agenda se compose aussi d'un imprimé cerfa de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée ainsi que de la délibération à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (4 voix contre, 4 abstentions, 7 voix pour) :

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'AD'AP.

Débat : Stéphanie LOVENJAK demande s'il y a des subventions pour ces investissements imposés ? Claude CHAPPUIS répond qu'il sera possible d'en demander. Brigitte FLEURY demande ce qu'il se passe si on refuse ? Claude CHAPPUIS répond qu'il le saura prochainement car certaines communes ont refusé de faire cet AD'AP. Brigitte FLEURY ajoute que les normes sont effroyables, c'est du délire. Claude CHAPPUIS dit que c'est général, pour tous les ERP. Brigitte FLEURY comprend qu'il faille rendre les bâtiments accessibles aux handicapés, mais là, trop de choses sont demandées. Christian JOLIE rappelle qu'il s'agit d'un projet datant de 2010, les communes avaient 5 ans pour faire les travaux. Les gens se réveillent alors qu'ils sont au pied du mur. Claude CHAPPUIS répond que certains travaux ont été faits. Il n'était pas possible de tout réaliser.

Les élus débattent sur cette loi, jugée aberrante pour certains.

Christian JOLIE ajoute que lorsqu'un bâtiment est difficile à rendre accessible, il faut revoir son utilisation. Emmanuelle JAN demande pourquoi l'ancienne salle des fêtes est prioritaire par rapport à l'école. Claude CHAPPUIS répond que l'école est accessible mais pas en totalité, il y a donc une marge de manœuvre. Ce qui n'est pas le cas de l'actuelle salle des fêtes. Il ajoute que l'on verra où on en est dans 10 ans. Patricia ALTHERR rappelle que des demandes de dérogations étaient possibles. Brigitte FLEURY et Valérie BURINE répondent que le délai pour ces demandes est dépassé. Christian JOLIE a quelques corrections pour le document et juge que les sommes indiquées sont importantes (350 000 pour la mairie, 150 000 pour l'ancienne salle des fêtes, 250 000 pour l'école, 200 000 pour la maison des sociétés et 50 000€ pour l'église) et qu'elles ne sont pas assez précises, que le programme sur 3 années est important.

Les élus débattent sur les travaux.

Délibération 82-2015

Objet : Approbation du PEDT pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) de l'école de Challex.

Vu le projet de PEDT présenté en annexe ;

Un PEDT (Projet Educatif Territorial) est obligatoire dans le cadre des NAP pour recevoir des aides de l'Etat. La commission a donc travaillé sur le dossier présenté ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le PEDT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture et l'Education Nationale.

Débat : Christian JOLIE demande ce que l'on entend par « classes » ? Patricia ALTHERR répond qu'il s'agit de tous les élèves en tant que personnes physiques. Christian JOLIE demande la durée ? Patricia ALTHERR répond que la convention est signée pour une durée de trois ans, elle sera transmise aux parents à chaque rentrée scolaire. Christian JOLIE demande si ce document est la convention ? Patricia ALTHERR répond par l'affirmative. Sophie COLLET dit que ce PEDT est bien rédigé, c'est un travail important. Patricia ALTHERR explique que le comité va bientôt se réunir pour faire le bilan de la rentrée. Elle rappelle qu'il s'agit d'une convention générale non exhaustive. Christian JOLIE rappelle qu'il faudra s'assurer que les parents l'aient en début de chaque année scolaire. Patricia ALTHERR répond qu'il sera aussi présent sur le panneau d'affichage devant la garderie et sur le futur site Internet. Christian JOLIE demande s'il sera présenté ? Patricia ALTHERR répond que non. Sophie COLLET rappelle qu'il est écrit que des avenants peuvent être mis en place. Les élus débattent sur l'affichage du menu de la cantine.

Délibération 83-2015

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USC (Union Sportive de Challex) pour l'organisation de la Vogue 2015.

Vu la demande de l'USC en date du 28 septembre 2015 pour que la commune offre une subvention exceptionnelle pour la Vogue 2015.

Vu l'avis de la commission association,

La commission propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour la Vogue 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (2 abstentions, 13 voix pour) décide :

D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association l'USC pour la Vogue 2015.

DE DIRE que les crédits étaient déjà prévus dans le budget.

Débat : Emmanuelle JAN remarque que l'USC a déjà eu une subvention conséquente. Valérie BURINE répond que cette subvention est destinée à leur fonctionnement, là il s'agit de l'organisation de la Vogue. Emmanuelle JAN rappelle que pour le foot, la commune a fait une rampe, le stabilisé et a déjà donné une subvention de 5000€. Claude CHAPPUIS répond qu'il s'agit d'une association avec 175 adhérents, ils doivent payer leurs entraîneurs et les arbitres. Valérie BURINE explique que, comptablement, ils ont beaucoup d'entrées et de sorties, ils ont moins de fonds que certaines associations communales. David PERAY pense que la prochaine fois, il faut budgéter cette somme dès le départ afin de ne pas revenir là-dessus et qu'ils réclament plus. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il faudra aussi débattre du fait que d'autres associations peuvent organiser la Vogue. David PERAY répond qu'il faut fixer une somme pour ceux qui organisent la Vogue. Claude CHAPPUIS avoue que l'USC a été léger en animations cette année et s'est contenté du minimum. Emmanuelle JAN répond qu'ils ont été lâchés au dernier moment. David PERAY rappelle que la Vogue est une tradition dans le village. Patricia ALTHERR demande qui paye les manèges ? Claude CHAPPUIS répond qu'ils sont gratuits, seule la commune paye l'électricité. Stéphanie LOVENJAK et Sophie COLLET disent que c'est à la commission de décider de tout cela.

Questions diverses

☛ Patricia ALTHERR informe que le terrain de pétanque est jonché de mégots, il faudrait mettre des cendriers. Elle y est allée avec les enfants lors des NAP, c'était vraiment très sale. Christian JOLIE informe que l'association de la Pétanque met des boîtes de conserves en guise de cendriers, ils ne sont certainement pas responsables. Patricia ALTHERR pense qu'il faudrait que les agents techniques nettoient de temps en temps. Frédéric PERICARD ajoute qu'il en est de même pour l'arrêt de bus à l'ancien local des boules, il doit y avoir au moins 300 mégots !

Pour le goudron de la Halle, il y a souvent des motos qui font des tours les après-midi, cela fait beaucoup de bruit.

Claude CHAPPUIS évoque le fait qu'une police municipale va devenir nécessaire, il n'y a aucun respect de la part des jeunes.

Les élus débattent sur la nécessité ou pas de la création d'une police municipale.

☛ Christian JOLIE demande à revenir sur le message d'un parent d'élève, qu'a évoqué tout à l'heure Frédéric PERICARD, concernant le quotient familial. Claude CHAPPUIS lui répond qu'il n'est pas question d'en débattre ce soir, cela sera étudié en commission éducation. Il ne souhaite pas voir naître un débat stérile. Stéphanie LOVENJAK affirme que la municipalité a pris une décision et que celle-ci doit être respectée. Emmanuelle JAN dit qu'il n'y a qu'une seule chose qui n'est pas claire, cela sera débattu. Claude CHAPPUIS rappelle qu'il ne voulait pas de cela afin d'éviter ce genre de débats. On rattrapera le tir si besoin. Sandrine SHAW ajoute qu'il s'agit juste d'un malentendu sur la notion de dossier incomplet.

Prochain Conseil municipal le 2 novembre 2015

La séance est levée à 23h03.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015.

La séance débute à 20 heures 31 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2015

Présents : Patricia ALTHERR, Valérie BURINE, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW.

Absents ayant donné procuration : Jean-Pierre SZWED donne procuration à Valérie BURINE, Michel PETER donne procuration à Brigitte FLEURY, Fabien BELOTTI donne procuration à Frédéric PERICARD.

Secrétaire de séance : David PERAY.

Invitée : Charlotte BREUILH

David PERAY accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2015.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission finances (Brigitte FLEURY pour Michel PETER)

☛ Brigitte FLEURY présente le bilan des trois projets de constructions : salle animation, bibliothèque, cantine-garderie à l'aide de tableaux distribués à l'ensemble des membres présents. Pour celui de la bibliothèque, le budget initial était de 411 000€ répartis entre mairie 363 000€ et le Conseil Général avec 47 700€ de subvention. Donc, on est relativement dans les clous, contrairement à ce qui a pu être dit. Le coût total de 427 000€ avec un surplus de 19 000€, correspond à environ 5% du budget initial. Pour celui de la cantine-garderie, le budget initial était de 241 000€. Le coût total de 251 000€ avec un surplus de 11 000€ correspond aussi à 5% du budget initial. Pour 2 118 000€ plus différents frais, pour le moment, la commune est « dans les clous ». Cependant, on est toujours dans l'attente de la prise en charge des aléas suite aux problèmes d'étanchéité par l'assurance dommage ouvrage.

Elle rappelle que les commissions municipales ainsi que les associations doivent déposer dès que possible leur budget pour l'année 2016 car la commission finances doit commencer à travailler sur le budget.

Elle ajoute qu'il faudra discuter de la réfection de l'ancienne salle des fêtes car la commune n'a pas beaucoup de budget.

Christian JOLIE félicite Brigitte FLEURY pour le rapport de la commission rédigé par Michel PETER. Il pense à un exemple pour le rapport à lire en Conseil municipal. Il a remarqué que la ligne budgétaire du feu d'artifice annonçait une somme de 5 500€ or il était prévu 3 500€ maximum. Patricia ALTHERR confirme que le feu n'a pas coûté plus de 3 500€. Claude CHAPPUIS dit qu'il regardera en quoi consistent ces sommes.

Commission travaux, environnement, sécurité et voirie (Claude CHAPPUIS)

☛ Markosol a fini le travail sur la commune ; l'entreprise doit repasser à certains endroits.

Comme cela avait été prévu en commission, les places de parking devant l'Auberge sont en train d'être modifiées.

Il rend deux places de parking à Mme MOTTIER pour les locataires de ses appartements. Les places sont effacées et la propriétaire installera des portiques. La place handicapés a été installée en face. Claude CHAPPUIS trouve inadmissible cette situation. Dans le cadre du projet de cette auberge cela aurait dû être géré convenablement par l'ancien mandat. Dans cette cour, il y avait un pourcentage appartenant aux MOTTIER qui n'avait jamais été restitué. C'est la commune qui a payé le goudronnage de ces places pour rien... Frédéric PERICARD répond que c'était compliqué car il s'agit d'un terrain flottant. Valérie BURINE explique qu'en effet l'acte notarié était très spécial. Claude CHAPPUIS confirme qu'il s'agit d'un terrain non borné de 60 m² donc on ne sait pas où. Valérie BURINE précise qu'en face il s'agit de domaine public, on ne pouvait pas donner des places à Mme MOTTIER, il s'agit d'une procédure lourde avec acte notarié. Nous aurions créé un précédent et cela n'était pas possible. Denis RAQUIN demande où se gare le boulanger ? Claude CHAPPUIS répond en face.

Les élus débattent sur l'occupation de cette place.

Frédéric PERICARD demande ce qu'il en est du passage piéton devant l'auberge ? Claude CHAPPUIS répond que c'est une route départementale, c'est donc au Conseil départemental de s'en occuper. Brigitte FLEURY demande ce qu'il en est du respect des lois sur l'accessibilité ? Claude CHAPPUIS indique que le signallement de la place handicapés a bien été effectué. Maintenant, c'est le passage piétons qu'il faudra adapter. Frédéric PERICARD propose de demander aux agents techniques de s'en occuper. Claude CHAPPUIS affirme qu'il s'agit d'une zone de prévoyance, on ne peut pas faire ce que l'on veut.

Claude CHAPPUIS informe que la signalétique devra être changée à plusieurs endroits, il se renseigne aussi sur les arrêts de bus, il s'est déjà rapproché des TPG. A ce sujet, il faudra dorénavant communiquer avec eux lorsqu'il y a des travaux sur la commune pour la déviation de la navette.

Demain soir, une réunion est prévue concernant Mucelle, c'est Frédéric PERICARD qui a pris les choses en main. Ce dernier confirme qu'il y a eu une réunion sur le terrain, ils ont commencé à évoquer les travaux du projet avec Archigraf. Deux terrains ne nous appartenant pas sont réservés. Il va falloir négocier avec les propriétaires. Claude CHAPPUIS a pris rendez-vous cette semaine avec l'un d'eux. L'objectif est de créer des parkings et un trottoir. Cela va être compliqué s'ils refusent. On passerait de 6 places de parking à 2. Claude CHAPPUIS informe qu'Archigraf sera là jeudi soir.

Commission bâtiments (David PERAY)

☞ Salle d'animation : on a toujours des soucis de ventilation et d'alimentation électrique. Il y a eu une fuite sur une grande partie du toit, mais elle est réparée. La commission a demandé un devis complémentaire pour les rideaux en fond de scène et le contour. Le point a été fait sur le mobilier, on va passer la commande prochainement. La commission de sécurité passe le vendredi 16 octobre. L'installation de la sono est prévue courant novembre.

Christian JOLIE demande si la commune a eu une réponse concernant la prise en charge de l'assurance dommage ouvrage après le rendez-vous qui a déjà eu lieu le 28 juillet dernier? David PERAY répond que non, il ne sait pas quand on aura une réponse, il tiendra le Conseil municipal au courant.

☞ Cantine garderie : les entreprises sont intervenues mercredi 30 pour finir. Il reste l'extérieur à voir avec la commission voirie.

☞ Halle : on doit réaliser la paroi pour protéger la cuve qui est à l'intérieur du bâtiment.

☞ Auberge : des flexibles de la pompe à chaleur ont été détériorés. Une entreprise va venir les remplacer. Un courrier va être fait concernant les contrats d'entretien.

☞ Accessibilité de tous nos bâtiments : des courriers ont été envoyés à la préfecture pour expliquer l'ordre des travaux afin de rendre accessibles tous nos bâtiments aux handicapés.

☞ Appartement en dessus de l'école : l'appartement a été visité pour constater les travaux à faire et réfléchir aux modifications à réaliser et les devis suivront.

Commission personnel (Claude CHAPPUIS)

☞ L'ensemble des évaluations du personnel ont été effectuées.

Jonathan CHARVET a fait une formation déneigement de deux jours, très utile. Il a appris beaucoup de choses qu'il transmet à ses collègues, peu motivés pour déneiger. Les astreintes vont être organisées comme l'an passé. Charlotte BREUILH informe les élus sur le droit du travail lié aux astreintes.

Claude CHAPPUIS dit qu'il va falloir définir ce que l'on souhaite concernant les illuminations de Noël. Patricia ALTHERR informe qu'elle a demandé aux agents techniques de réserver la nacelle pour début décembre. Ils ont besoin d'achat pour réparer les illuminations en panne.

Denis RAQUIN demande à changer l'horaire de la commission du personnel car il ne peut pas être présent à 17h00, c'est trop tôt. Patricia ALTHERR répond qu'elle pourra lui faire un compte-rendu oral de la commission. Claude CHAPPUIS dit qu'il est dans un contexte où il essaie d'arranger tout le monde et parfois les gens ne sont même pas présents aux réunions. Nous ferons au mieux.

Commission urbanisme (Claude CHAPPUIS) :

☞ La commission s'est réunie le 22 septembre 2015 :

	Nature des travaux / Divers	Travaux + Décisions
Permis de construire et d'aménager		
PC00107814B0015 M01 MALHERBE	107 Chemin sous l'Eglise	Modification de la teinte des tuiles : anthracite Remplacement des panneaux fundermax décor bois par des panneaux fundermax unie 0733 ou 0851 (à choisir) Ajout de panneaux fundermax entre ouvertures sur façade sud-est Modification des ouvertures. Demander la teinte 0651
Déclaration Préalable		
DP00107815B0039 MATHON	121 Route de DARDAGNY Zone A et UBa	Construction d'une piscine en zone UBa (limite de l'agricole) + local technique Attente avis CCPG AVIS FAVORABLE
DP00107815B0040 LEVRIER	54 Route de Dardagny	Réalisation d'une clôture AVIS FAVORABLE
DP00107815B0041 MEDA	42 Rue du Château	Agrandissement velux Agrandissement fenêtre Réalisation d'une clôture avec muret de 50 cms + panneaux démontables de 1.80m AVIS FAVORABLE

DP00107815B0042 DELAHAYE	568 Rue de la Mairie	Installation d'un velux AVIS FAVORABLE
-----------------------------	----------------------	---

Plusieurs élus demandent si M. DELAHAYE refait aussi sa toiture ? Charlotte BREUILH répond que sa demande ne porte que sur un velux. Claude CHAPPUIS va le contacter.

Mme GLASS a créé une carrière sans demander l'autorisation, la commune va la joindre.

Concernant les Vignes du Léman (nouveau projet sur l'ancien restaurant l'Ecureuil), la commission attend l'avis du SDIS.

Commission communication (Denis RAQUIN)

☞ La réunion d'accueil des nouveaux arrivants s'est très bien passée. Il remercie les 8 élus qui étaient présents. L'an passé, il y avait seulement 10 personnes, cette année 16 familles se sont déplacées soit 32 personnes, c'est encourageant. Emmanuelle JAN demande si l'an passé, il y a eu le même nombre d'invitations ? Denis RAQUIN répond qu'il y en avait eu un peu moins. Denis RAQUIN remercie Patricia ALTHERR, Sophie COLLET et Michel PETER pour leur aide sur la brochure même s'il y avait une correction. La brochure d'accueil est difficile à reprendre sur Publisher. Sophie COLLET répond qu'ils vont faire quelque chose de bien sur Word. L'idée est de faire un fichier source simple et transmissible. Sandrine SHAW ne comprend pas, elle explique que pour ce genre de mise en place il est plus facile et plus esthétique d'utiliser Publisher. Le résultat ne sera pas le même. Denis RAQUIN ajoute qu'ils ont un an pour travailler pour la prochaine édition de 2016. Denis RAQUIN propose de revoir aussi le mot du maire dans la brochure.

☞ Le site internet est mis entre parenthèse, il était présomptueux de penser qu'il serait en ligne pour octobre. Avec l'aide de Michel PETER et Patricia ALTHERR, le travail avance progressivement. Une formation WordPress est prévue un samedi dans les locaux de la CCPG à Gex.

☞ Petit Challaisien : la date limite pour l'envoi des prochains articles est le 16 octobre 2015. Le comité de lecture a lieu le mercredi suivant. Sophie COLLET explique que le rythme de travail se met en place. Elle fait des tests. Elle rappelle qu'elle est très à cheval sur cette date limite. Elle remercie Michel PETER et Patricia ALTHERR pour le mot de l' élu. Denis RAQUIN ajoute qu'il serait bien que d'ici la fin du mandat, chaque élu ait rédigé un ou deux mot(s) de l' élu. Christian JOLIE demande s'il a le droit d'en rédiger un ? Claude CHAPPUIS lui répond que bien entendu, il est aussi élu.

☞ Prochaine commission : mardi 27 octobre à 20 h 30

Commission association (Claude CHAPPUIS pour Fabien BELOTTI)

☞ La commission s'est réunie en prévision des assemblées générales.

☞ Elle a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'USC. Cette question est à l'ordre du jour des délibérations. Il leur a rappelé que la demande devait se faire en amont de la Vogue et pas après lorsque la commune est devant le fait accompli. Cette demande est une habitude prise par les associations lors des précédents mandats. Sandrine SHAW dit que cette demande devrait figurer dans la demande initiale. Christian JOLIE rappelle qu'avant ces sommes étaient octroyées d'office aux gestionnaires de la Vogue. Valérie BURINE dit que cette année, cela a été envoyé comme un dû ; heureusement cela avait été budgétisé par la commission. Christian JOLIE ajoute que ce n'est pas aussi clair que les années précédentes. Valérie BURINE ajoute que la facture reçue était très limite et pas valable, la commission a demandé à l'USC une facture de boissons. Christian JOLIE confirme que les subventions ont toujours été versées en échange de justificatifs et de factures. Frédéric PERICARD demande quand a lieu l'AG de l'Intersociété ? Claude CHAPPUIS répond qu'elle a lieu la semaine prochaine.

Commission éducation (Patricia ALTHERR)

☞ La rentrée s'est bien passée, il y a actuellement 139 enfants.

Les NAP se sont mises en route avec la même équipe et 75 enfants. Les activités pour la première période sont : scrapbooking avec Aurélie (10 enfants), art plastique avec Evelyne, Régine et Valérie (26 enfants), jeux collectifs avec Patricia (12 enfants).

Pour la maternelle (28 enfants), ce trimestre, l'adaptation à l'école est privilégiée avec des activités manuelles (Eric et Marielle) et de la musique (Françoise).

Nous avons régulièrement des réunions les lundis pour des bilans de la semaine précédente.

Le PEDT a été élaboré et va prochainement être voté (conseil du 5 octobre). Une prochaine réunion avec tous les acteurs de ce PEDT a été fixée afin de faire un bilan sur la période écoulée et préparer la prochaine session (fin des vacances d'octobre jusqu'aux vacances de Noël).

Certains comportements d'élève laissent à désirer, des mots sont collés dans les cahiers ou nous nous adressons directement aux parents mais si cela continue, il faudra passer à la phase supérieure : rencontre avec les parents et ensuite l'exclusion ?

☞ Avec la nouvelle cantine/garderie, nous avons dû acheter du matériel : vaisselle, verres, serviettes papier, patères, chasubles, divers couverts, gants jetables, pots à eau, coupe pain, tableau mural, bacs pour le four, le tout non budgété et une cuisinière à l'école (budgétée). Tout ce matériel auparavant était fourni par la maison de retraite.

Lors de la réunion, nous avons décidé d'acheter des nappes cirées pour les tables prises à la salle des fêtes. Des embouts ont été remis aux tables et chaises afin de ne pas laisser de traces sur le carrelage.

☞ Les inscriptions cantine/garderie se font maintenant sur le logiciel acheté par la mairie. Tous les parents ne l'utilisent pas encore et donc Evelyne va leur renvoyer un message. Il est très important que les changements d'inscription parviennent

à Evelyne le jeudi soir avant 18h30 pour la semaine suivante que ce soit pour la cantine comme pour la garderie. Elle doit ensuite impérativement commander les repas le vendredi matin avant 9heures, cela a déjà été dit la dernière fois mais.... Certains jours nous avons 70 enfants mangeant à la cantine. Suite à une réunion, il a été décidé d'amener les primaires à midi, ce qui permettait aux petits de manger dans le calme. Régine nettoie jusqu'à 14h30 le local et ensuite après la garderie.

L'entrée du local se fait par la cour de l'école primaire et le portail le matin est fermé à 8h10. Le soir, la directrice ferme toutes les portes car elle trouvait des parents dans l'école, seule la porte de la maternelle reste ouverte pour les leçons de danse le vendredi soir, reste le problème des parents attendant leur enfants à la sortie du cours de danse et qui occupent les jeux extérieurs de la maternelles avec leurs enfants.

☛ Demande de la directrice : décoration d'un mur du nouveau local avec le thème des fruits et légumes en art plastique. Nous ne désirons pas mettre des clous, vis et punaises à tout va. Nous avons donc opté pour un système : placer tout le long du mur soit des panneaux de liège soit deux barres de bois tendre, l'une sous l'autre afin de punaiser les Œuvres d'Art.

☛ Jours de décharge de la directrice cette année : le lundi

Vendredi 16 octobre: semaine du goût, les enfants investissent la cantine avec leurs enseignants pour un petit déjeuner.

Prochaines élections représentants parents d'élèves : 9 octobre 2015

Dates des prochains conseils d'école : 17 novembre, 15 mars, 14 juin

Un inventaire des clés actuellement à l'école a été fait et les fiches de la mairie ont été remises à jour.

La prochaine commission aura lieu le 14 octobre à 20h30.

Brigitte FLEURY demande quel est le retour sur les repas ? Patricia ALTHERR répond que c'est bon, les enfants sont contents dans l'ensemble, il y a peu de déchets. Christian JOLIE demande comment cela fonctionne pour le pain ? Patricia ALTHERR répond qu'il est livré par le boulanger puis découpé avec une machine par Régine CHARVET.

Frédéric PERICARD demande si l'on va parler du courriel d'un parent qui a été reçu ce jour ? Claude CHAPPUIS répond que non, c'est tout d'abord à la commission éducation d'en discuter.

Commission affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

☛ Stéphanie LOVENJAK fait le compte-rendu de la sortie des anciens.

Il y a eu quelques absents de dernière minute, nous sommes finalement partis avec 47 personnes.

Ils ont pris le petit déjeuner et visité une cuivrierie. Ils ont ensuite dégusté du vin de Savoie à Chanaz et mangé dans une ambiance conviviale. Ils ont ensuite effectué une croisière en bateau dans le Canal de Savière près du lac du Bourget. A la fin de la journée, ils ont visité la brulerie de Chanaz avec torréfaction de café et visite d'une chocolaterie.

Les transports GAL ont assuré, le chauffeur était très bien à la fois discret et là pour mettre de l'ambiance. Il y a aussi eu de bons intervenants sur le bateau électrique afin que personne ne s'endorme.

Stéphanie LOVENJAK remarque que c'était une agréable journée avec un groupe de personnes âgées dynamiques. Claude CHAPPUIS confirme que tout s'est bien passé.

Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)

☛ Denis RAQUIN parle du projet de territoire et fait circuler les documents le présentant. Il s'agit d'une étude d'actions à mettre en place dans des domaines très variés jusqu'en 2030 à l'aide d'un cabinet spécialisé qui a participé au travail lors de 3 séminaires avec les élus municipaux des 27 communes du Pays de Gex. L'objectif est de rendre le pays de Gex plus international, harmonieux, actif/attractif, accessible, innovant, performant et audacieux. Il fera un ~~milleur~~ compte-rendu lors d'un prochain conseil municipal.

A ce sujet aura lieu le 15 octobre, une réunion des maires suivi d'un vote le 30 octobre en Conseil Communautaire.

Claude CHAPPUIS rappelle qu'il y avait eu un premier séminaire en février juste après les élections municipales, un second en juin et un troisième et dernier le 29 septembre.

Claude CHAPPUIS pense que c'est une bible irréalisable avec un budget exponentiel dont il connaîtra précisément les coûts prochainement. Il trouve choquant que notre président annonce de créer des zones de parking pour aider les Suisses...quelle ambition ! C'est très orienté. Ils pensent peu au pôle économique du Sud Gessien. Tout va au triangle d'or de la ZAC de Ferney.

Il est aussi question de créer une route pour rejoindre Divonne mais ce projet est bloqué par les communes de Prévessin et Chevry.

Il y a aussi des débats sur la réhabilitation de la voie de chemin de fer.

☛ L'Etat délègue la compétence tourisme aux communautés de communes, cela engendre de nombreuses réflexions. Cela risque d'impacter le budget des collectivités.

Les élus débattent de la question des taxes de séjour.

☛ Christian JOLIE demande où en est la question de la redevance incitative ?

Claude CHAPPUIS explique que tout va être revu. Les élus n'ont encore rien sur le papier, il souhaite avoir plus d'informations avant d'en informer le Conseil municipal. Les élus débattent sur la redevance incitative et la possible mise en place de containers semi-enterrés. Péron est la commune pilote de ce projet.

Délibérations

Délibération 79-2015

Objet : Déconsignation du prix d'achat des Anges de l'Eternel.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°33-2015.

La Caisse des dépôts et consignations demande à ce que soit précisé dans la délibération le nom du bénéficiaire et le motif du reversement au profit de la collectivité.

La commune de Challex a souhaité exercer son droit de préemption sur le dossier les Anges de l'Eternel en 2004. Pour cela, elle a consigné le 10 mars 2004 une somme de 178 365.35€ à l'appui de la délibération n°51-2003 du Conseil Municipal.

Cette somme avait été placée dans l'attente de l'issue du jugement de cette affaire. Cette affaire est aujourd'hui close, le jugement rendu a eu une issue défavorable pour la commune.

Cette somme a aujourd'hui produit 15 250,24€ d'intérêts.

Le bénéficiaire de ces sommes serait la commune de Challex au motif de faire rentrer cette somme pour financer les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune, ceci afin de pallier la baisse des dotations de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 voix contre, 14 voix pour) :

DEMANDE que la somme de 178 365.35 € ainsi que les intérêts qui y sont liés soient déconsignés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation et versés à la Commune de Challex.

CHARGE Monsieur le Maire de faire appliquer cette demande.

Débat : Frédéric PERICARD demande à Christian JOLIE pourquoi il est contre ? Christian JOLIE répond que cette somme était consignée et générerait un peu d'intérêts, autant laisser cette somme placée si nous n'en avons pas tout de suite l'utilité.

Délibération 80-2015

Objet : Décision budgétaire modificative n°5

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Une décision budgétaire modificative est nécessaire afin de rééquilibrer le budget 2015 en section investissement.

Tout d'abord, concernant l'extension de l'école et la création d'une cantine-garderie, il s'agit de transférer les sommes de l'opération non individualisée 000 à l'opération 373 (extension école) d'un montant de 11 797,80€. Ceci afin de bien pouvoir contrôler les dépenses précises relatives à une opération précise.

Même chose pour la bibliothèque avec le transfert de 715,20€ du 000 à l'opération 332.

Même chose pour la salle d'animation avec le transfert de 48 340,70€ du 000 à l'opération 364. Cette somme comprend le paiement de Joseph, la sono Tam-Tam, l'installation de SPIE, les frigos et les verres ainsi que le budget prévu pour les tables et les chaises.

Concernant la salle d'animation, il s'agit aussi de prendre 21 974,19€ en dépenses imprévues d'investissement afin d'équilibrer les honoraires de la SEMCODA.

Concernant le chapitre 041, il s'agit d'une simple écriture comptable d'un montant de 73 886,39€.

Enfin, la cession de l'épareuse doit être inscrite au budget, les chapitres 024 et 020 sont concernés.

Section investissement :

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Extension Ecole			
2188 -000	autres immobilisations corporelles	-11 797,80	
2188-373	autres immobilisations corporelles op extension école	11 797,80	
bibliothèque			
2135-000	installations générales, agencements, aménagement des constructions	-715,20	
2135-332	installations générales, agencements, aménagement des constructions	715,20	
SDF			

2188-000	autres immobilisations corporelles	-48 340,70	
2188-364	autres immobilisations corporelles op SDF	48 340,70	
020	Dépenses imprévues	-21 974,19	
2313 - 364	construction honoraires Semcoda op SDF	21 974,19	
2313-041	Construction appel de fond Semcoda op SDF	73 886,39	
238-041	avances versées SDF		73 886,39
Cession Epareuse			
024	Produit de cessions d'immobilisations		3 000,00
020	Dépenses imprévues	3 000,00	
		76 886,39	76 886,39

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Délibération 81-2015

Objet : Validation de l'AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée).

Vu l'avis favorable du Maire et de la commission bâtiment,
Vu le projet stratégique présenté en annexe,

La commune de Challex, au même titre que l'ensemble des propriétaires d'ERP de France devait déposer avant le 27 septembre 2015 un Agenda d'accessibilité programmée.

Monsieur le Maire a effectué des attestations d'accessibilité pour les bâtiments suivants : Auberge, Cantine-Garderie, Bibliothèque, Salle animation, Halle et bâtiment sportif et église.

Un AD'AP devait être déposé pour les bâtiments suivants : école, mairie, ancienne salle des fêtes et maison des sociétés.

Cet agenda se compose d'un texte présentant le projet stratégique de mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations qui décrit :

- les orientations et les priorités, notamment géographiques, techniques ou de l'ensemble de ces établissements et installations, ainsi que les raisons de ces choix.
- les éventuelles mesures de mutualisation ou de substitution proposées pendant la durée de l'Agenda
- le coût de la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments et installations.
- Un tableau reprenant un calendrier présentant et la fin prévisionnels des actions de mise en accessibilité de chaque établissement ou installation de l'agenda sur chacun des périodes et sur chacune des années de la première période, en y précisant le département d'implantation.

L'Agenda se compose aussi d'un imprimé cerfa de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée ainsi que de la délibération à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (4 voix contre, 4 abstentions, 7 voix pour) :

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'AD'AP.

Débat : Stéphanie LOVENJAK demande s'il y a des subventions pour ces investissements imposés ? Claude CHAPPUIS répond qu'il sera possible d'en demander. Brigitte FLEURY demande ce qu'il se passe si on refuse ? Claude CHAPPUIS répond qu'il le saura prochainement car certaines communes ont refusé de faire cet AD'AP. Brigitte FLEURY ajoute que les normes sont effroyables, c'est du délire. Claude CHAPPUIS dit que c'est général, pour tous les ERP. Brigitte FLEURY comprend qu'il faille rendre les bâtiments accessibles aux handicapés, mais là, trop de choses sont demandées. Christian JOLIE rappelle qu'il s'agit d'un projet datant de 2010, les communes avaient 5 ans pour faire les travaux. Les gens se réveillent alors qu'ils sont au pied du mur. Claude CHAPPUIS répond que certains travaux ont été faits. Il n'était pas possible de tout réaliser.

Les élus débattent sur cette loi, jugée aberrante pour certains.

Christian JOLIE ajoute que lorsqu'un bâtiment est difficile à rendre accessible, il faut revoir son utilisation. Emmanuelle JAN demande pourquoi l'ancienne salle des fêtes est prioritaire par rapport à l'école. Claude CHAPPUIS répond que l'école est accessible mais pas en totalité, il y a donc une marge de manœuvre. Ce qui n'est pas le cas de l'actuelle salle des fêtes. Il ajoute que l'on verra où on en est dans 10 ans. Patricia ALTHERR rappelle que des demandes de dérogations étaient possibles. Brigitte FLEURY et Valérie BURINE répondent que le délai pour ces demandes est dépassé. Christian JOLIE a quelques corrections pour le document et juge que les sommes indiquées sont importantes (350 000 pour la mairie, 150 000 pour l'ancienne salle des fêtes, 250 000 pour l'école, 200 000 pour la maison des sociétés et 50 000€ pour l'église) et qu'elles ne sont pas assez précises, que le programme sur 3 années est important.

Les élus débattent sur les travaux.

Délibération 82-2015

Objet : Approbation du PEDT pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) de l'école de Challex.

Vu le projet de PEDT présenté en annexe ;

Un PEDT (Projet Educatif Territorial) est obligatoire dans le cadre des NAP pour recevoir des aides de l'Etat. La commission a donc travaillé sur le dossier présenté ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le PEDT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture et l'Education Nationale.

Débat : Christian JOLIE demande ce que l'on entend par « classes » ? Patricia ALTHERR répond qu'il s'agit de tous les élèves en tant que personnes physiques. Christian JOLIE demande la durée ? Patricia ALTHERR répond que la convention est signée pour une durée de trois ans, elle sera transmise aux parents à chaque rentrée scolaire. Christian JOLIE demande si ce document est la convention ? Patricia ALTHERR répond par l'affirmative. Sophie COLLET dit que ce PEDT est bien rédigé, c'est un travail important. Patricia ALTHERR explique que le comité va bientôt se réunir pour faire le bilan de la rentrée. Elle rappelle qu'il s'agit d'une convention générale non exhaustive. Christian JOLIE rappelle qu'il faudra s'assurer que les parents l'aient en début de chaque année scolaire. Patricia ALTHERR répond qu'il sera aussi présent sur le panneau d'affichage devant la garderie et sur le futur site Internet. Christian JOLIE demande s'il sera présenté ? Patricia ALTHERR répond que non. Sophie COLLET rappelle qu'il est écrit que des avenants peuvent être mis en place. Les élus débattent sur l'affichage du menu de la cantine.

Délibération 83-2015

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USC (Union Sportive de Challex) pour l'organisation de la Vogue 2015.

Vu la demande de l'USC en date du 28 septembre 2015 pour que la commune offre une subvention exceptionnelle pour la Vogue 2015.

Vu l'avis de la commission association,

La commission propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour la Vogue 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (2 abstentions, 13 voix pour) décide :

D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association l'USC pour la Vogue 2015.

DE DIRE que les crédits étaient déjà prévus dans le budget.

Débat : Emmanuelle JAN remarque que l'USC a déjà eu une subvention conséquente. Valérie BURINE répond que cette subvention est destinée à leur fonctionnement, là il s'agit de l'organisation de la Vogue. Emmanuelle JAN rappelle que pour le foot, la commune a fait une rampe, le stabilisé et a déjà donné une subvention de 5000€. Claude CHAPPUIS répond qu'il s'agit d'une association avec 175 adhérents, ils doivent payer leurs entraîneurs et les arbitres. Valérie BURINE explique que, comptablement, ils ont beaucoup d'entrées et de sorties, ils ont moins de fonds que certaines associations communales. David PERAY pense que la prochaine fois, il faut budgéter cette somme dès le départ afin de ne pas revenir là-dessus et qu'ils réclament plus. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il faudra aussi débattre du fait que d'autres associations peuvent organiser la Vogue. David PERAY répond qu'il faut fixer une somme pour ceux qui organisent la Vogue. Claude CHAPPUIS avoue que l'USC a été léger en animations cette année et s'est contenté du minimum. Emmanuelle JAN répond qu'ils ont été lâchés au dernier moment. David PERAY rappelle que la Vogue est une tradition dans le village. Patricia ALTHERR demande qui paye les manèges ? Claude CHAPPUIS répond qu'ils sont gratuits, seule la commune paye l'électricité. Stéphanie LOVENJAK et Sophie COLLET disent que c'est à la commission de décider de tout cela.

Questions diverses

☛ Patricia ALTHERR informe que le terrain de pétanque est jonché de mégots, il faudrait mettre des cendriers. Elle y est allée avec les enfants lors des NAP, c'était vraiment très sale. Christian JOLIE informe que l'association de la Pétanque met des boîtes de conserves en guise de cendriers, ils ne sont certainement pas responsables. Patricia ALTHERR pense qu'il faudrait que les agents techniques nettoient de temps en temps. Frédéric PERICARD ajoute qu'il en est de même pour l'arrêt de bus à l'ancien local des boules, il doit y avoir au moins 300 mégots !

Pour le goudron de la Halle, il y a souvent des motos qui font des tours les après-midi, cela fait beaucoup de bruit.

Claude CHAPPUIS évoque le fait qu'une police municipale va devenir nécessaire, il n'y a aucun respect de la part des jeunes.

Les élus débattent sur la nécessité ou pas de la création d'une police municipale.

☛ Christian JOLIE demande à revenir sur le message d'un parent d'élève, qu'a évoqué tout à l'heure Frédéric PERICARD, concernant le quotient familial. Claude CHAPPUIS lui répond qu'il n'est pas question d'en débattre ce soir, cela sera étudié en commission éducation. Il ne souhaite pas voir naître un débat stérile. Stéphanie LOVENJAK affirme que la municipalité a pris une décision et que celle-ci doit être respectée. Emmanuelle JAN dit qu'il n'y a qu'une seule chose qui n'est pas claire, cela sera débattu. Claude CHAPPUIS rappelle qu'il ne voulait pas de cela afin d'éviter ce genre de débats. On rattrapera le tir si besoin. Sandrine SHAW ajoute qu'il s'agit juste d'un malentendu sur la notion de dossier incomplet.

Prochain Conseil municipal le 2 novembre 2015

La séance est levée à 23h03.